

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 001/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**DEMANDES DE  
SUBVENTIONS : PROJET DE  
SECURISATION DES ZONES 3  
ET 4 DE LA RUE SAINT-  
CHRISTOPHE ET DE LA RUE  
DE MENIL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

(Arrivée M. KUREK à 18H35)

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial aux finances :

Vu les délibérations :

- N°5/2020 du 27 janvier 2020 sollicitant des subventions au titre de la DETR et autorisant le projet de sécurisation de la rue Saint-Christophe et de la rue de Ménil, zones 1 et 2 ;
- N°124/2020 du 14 décembre 2020 sollicitant des subventions au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de polices, zones 1 et 2 ;
- N°068/2021 du 28 juin 2021 sollicitant des subventions pour l'aménagement de la rue Saint-Christophe et de la rue de Ménil au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police pour les zones 3 et 4 ;
- Considérant la nécessité de poursuivre les aménagements sécuritaires de cette entrée de ville ;
- Considérant la nouvelle proposition d'aménagement revue par la commune et par CONSILIUM précisée ci-après :
  - Les aménagements depuis l'intersection avec la rue de Saint-Christophe jusqu'à l'écluse provisoire ;
  - La réalisation d'ouvrages pour le ralentissement des véhicules, création d'un plateau ralentisseur à l'intersection avec la rue de Saint-Christophe, mise en dur de l'écluse double ;

- La réalisation d'un trottoir PMR sur tout le secteur, d'un côté de la voie ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- La mise en place de signalisation adaptée.

Il est proposé de modifier le plan de financement de la délibération n°68/2021 comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Travaux d'aménagement sécuritaires :		ETAT – DETR 2022 (40%)	45 320
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 (40%)*	45 320
Travaux préparatoires	7 000	AUTOFINANCEMENT (20%)	22 660
Zone 3	59 445		
Zone 4	35 355		
Etude et maîtrise d'œuvre	11 500		
<b>TOTAL</b>	<b>113 300</b>		<b>113 300</b>

\* Les subventions « CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 » regroupent le fonds de répartition du produit des amendes de police ainsi qu'une convention de financement dans le cadre de travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le projet d'aménagements sécuritaires des zones 3 et 4 selon ce nouveau plan de financement ;
- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DECIDE** de prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des subventions sollicitées.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 002/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**FIPD 2022 : EQUIPEMENTS DE**  
**SECURITE POUR LA POLICE**  
**MUNICIPALE : GILETS PARE-**  
**BALLES.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Dominique THIRIET, conseiller délégué spécial aux finances :

Considérant la nécessité d'équiper les trois policiers municipaux de la commune de Baccarat de gilets pare-balles adaptés, répondant aux exigences de sécurité indispensables dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant l'appel à projets 2022 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et la possibilité d'obtenir une subvention de 250€ par gilet pare-balles, à raison d'un gilet par agent ;

Il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat au titre du FIPD 2022, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Trois gilets pare- balles	1 782.27	ETAT – FIPD 2022 (42%)	750.00
		AUTOFINANCEMENT (58%)	1 032.27
TOTAL	1 782.27		1 782.27

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACTE** le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPD 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 003/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION :  
EXTENSION DU RESEAU DE  
CAMERAS DE  
VIDEOPROTECTION.**

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial aux finances :

- Vu la délibération n°126/2021 « demande de subvention plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques – vidéoprotection. Extension du réseau de caméras de vidéoprotection » ;

- Considérant l'appel à projets 2022 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et son volet « vidéo-protection de voie publique » ;

Il est proposé de compléter le plan de financement pour le projet d'extension de la vidéoprotection comme précisé ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Acquisition et mise en service de neuf caméras de vidéoprotection	45 057.00	REGION GRAND EST (30%)	13 517.10
		ETAT - FIPD 2022 (40%)	18 022.80
		AUTOFINANCEMENT (30%)	13 517.10
TOTAL	45 057.00		45 057.00

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, une abstention (Mme MARCELLOT) :

- **ACTE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet FIPD 2022 à hauteur de 40% du projet, soit 18 022.80€ ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 004/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

**OBJET  
CONVENTION PARTICIPATION  
FINANCIERE AVEC LA CCTLB  
DANS LE CADRE DE LA  
CONVENTION « PETITES  
VILLES DE DEMAIN »**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

#### 7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabine TIHA, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme .

Vu la délibération de la Ville de Baccarat du 17 mai 2021 n° 061/2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain ;

Vu la délibération de la CCTLB du 27 mai 2021 n°2021-074 autorisant le Président de la CCTLB à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain ;

Il est rappelé à l'assemblée que la Ville de Baccarat et la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat (CCTLB) ont signé conjointement une convention « Petites Villes de Demain ».

Signée officiellement le 5 octobre 2021, cette dernière prévoit, dans son article 6.4, que « la Ville de Baccarat, en accord avec la CCTLB, porte un poste de Chef de projet à temps plein. Ce poste bénéficie du co-financement partiel pour les postes de chefs de projet dans le cadre du dispositif déployé par l'ANCT. »

Dans ce cadre et conformément à sa compétence la CCTLB a confié une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) au CAL (Centre d'Amélioration de l'Habitat) en juillet 2021. Dans ce cas, l'ETAT accompagne le poste de chef de projet à hauteur de 75 % dans la limite de 45 000,00 € par an. Les crédits proviennent pour 50 % de l'ANAH et 25 % de la Banque des Territoires. Aussi, l'ANAH verse ladite subvention à la collectivité compétente en matière d'habitat à savoir la CCTLB.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de reversement entre la CCTLB et la commune de Baccarat, afin d'organiser le reversement vers la commune de Baccarat de l'intégralité de l'aide financière de l'Anah.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre la Ville de Baccarat et la CCTLB ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier ;
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget principal 2022 et suivants ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget principal 2021, et suivants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 005/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**BILAN DES CESSIONS ET  
ACQUISITIONS DE L'ANNEE  
2021.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué spécial aux finances :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi N° 95-127 du 8 Février 1995) dispose que le Conseil Municipal des communes de plus de 2000 habitants, délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions **effectives** opérées sur leur territoire. Le bilan est annexé au compte administratif.

Vous trouverez ci-après la liste des acquisitions et cessions de l'année 2021, dont les écritures ont été enregistrées au niveau comptable.

Le conseil municipal prend acte du bilan des cessions et acquisitions de l'année 2021 annexé à la présente délibération et au compte administratif 2021.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX



**CESSIONS**

<b>ACQUEREUR</b>	<b>SITUATION DU TERRAIN</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>
M. KOFFOLT Patrick	Ancien chemin de la Petite Creuse -Badménil	1 018,70 €
M. CEREJO Gaëtan	Portion ancien chemin de Merviller	405,00 €
M. GEORGES Daniel	Portion ancien chemin de Merviller	1 909.00 €

**ACQUISITIONS**

<b>VENDEUR</b>	<b>SITUATION DU TERRAIN</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>
M. BENE Alain	Terrain avec hangar – 12 Rue du Bréchon - Parcelle cadastrale section AO n°26 d'une contenance d'environ 440 M <sup>2</sup>	25 000,00€
M. SONAR Murat	Parcelle AM 319 (ancienne brasserie du Pont)	5 000,00 €
Famille GEORGEL	Terrain situé Hameau St Christophe d'une contenance de 457 M <sup>2</sup> cadastré section AS n°308	228,50 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 006/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

**OBJET  
CREATION TARIF HOUPPIERS  
ANCIENS – FORET  
SECTIONALE DE BADMENIL.**

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Martial BANNEROT, Adjoint délégué aux forêts :

Le technicien de l'ONF ayant signalé qu'il subsistait des houpriers anciens en forêt sectionale de Badménil estimés à 20 stères, il convient de créer un tarif pour permettre l'exploitation de ces houpriers par des particuliers.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de créer le tarif suivant :

**- Houpriers anciens : 3,00€ TTC le stère :**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 007/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**VENTE D'UN HANGAR  
ANCIEN- PARCELLE  
CADASTREE AN N°497.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaients présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE** **3.2 Aliénation**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport

Monsieur Georges DE SOUSA, domicilié 39 rue de Ménil à BACCARAT, a manifesté un intérêt pour l'acquisition d'un hangar ancien, implanté sur la parcelle cadastrée AN n°497 située Avenue de Lachapelle. Cette parcelle d'une surface cadastrée de 567 m2 appartient au domaine privé de la Commune.

La toiture de ce bâtiment, soutenue par une charpente métallique, est à revoir et contiendrait des matériaux amiantés. La porte métallique est également en mauvais état.

Par courrier daté du 1<sup>er</sup> décembre 2021, M. Georges DE SOUSA a formulé une offre d'achat au prix de 39 000 euros.

Après consultation des services de France Domaine, la valeur vénale du bien a été évaluée à 40 560 €, hors droits et taxes (avis enregistré sous le n° 2021-54039-74039R en date du 6 décembre 2021).

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la vente dudit terrain avec Hangar, cadastré AN n° 497, pour un montant de 39 000 euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 008/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**ADHESION CONVENTION  
PARTENARIAT « FORFAIT  
CHOMAGE ».**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines,

La convention de partenariat « forfait chômage » a pour objet de décrire le contenu et les conditions particulières d'utilisation du forfait chômage. L'ensemble de ces prestations est assuré sous l'appellation Missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Les collectivités territoriales doivent, comme tout employeur public, verser des allocations de chômage à leurs agents involontairement privés d'emploi dans les mêmes conditions que celles définies pour les salariés du secteur privé (article L. 5424-1 du code du travail). Elles sont en conséquence soumises à la réglementation émanant des partenaires sociaux siégeant au sein de l'UNEDIC et se substituent à Pôle Emploi pour l'instruction et le paiement de ce revenu de remplacement. A ce titre, la collectivité confie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle - Missions facultatives, une mission d'accompagnement dans le cadre de la gestion des dossiers chômage des agents.

La prestation proposée dans le cadre de la convention forfait chômage comporte plusieurs aspects:

- l'instruction et la simulation des demandes d'allocation pour perte d'emploi, transmises par les collectivités dans le cadre d'une convention : rejet, admission, reprise, réadmission.

- le suivi mensuel des droits à l'allocation chômage et la réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC.
- l'étude de cumul dans le cas d'une activité reprise ou conservée.
- une assistance technique et juridique sur toutes les questions posées par l'application de la convention relative à l'assurance-chômage. L'accompagnement s'applique aux agents des collectivités territoriales (agents contractuels, stagiaires, fonctionnaires) privés involontairement d'emploi, qui, ont droit, s'ils en remplissent les conditions, à bénéficier d'un revenu de remplacement appelé allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pendant une durée déterminée.

La prestation est assurée par une équipe de professionnels, experts dans leur domaine de compétences qui ont suivi une formation initiale sur la réglementation assurance-chômage et qui participent régulièrement à des formations de perfectionnement et d'actualisation des connaissances.

#### TARIFS HORAIRES DES DIFFERENTS INTERVENANTS

La tarification de prestations non comprises dans l'adhésion annuelle est réalisée sur la base d'un tarif horaire défini en fonction du besoin et de la complexité de la mission.

Frais de gestion : 51,00 €  
 Consultant : 60,00 €  
 Expert : 69,00 €  
 Manager : 78,00 €  
 Senior : 114,00 €

Dès lors, les tarifs seront fixés comme suit :

Prestation	Coût	Explications internes
Étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	163.50 €	2 heures Expert*
Étude du droit en cas de reprise, réadmission, ou mise à jour du dossier après simulation	64.50 €	45 minutes Expert*
Étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	47.25 €	30 minutes Expert*
Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	27.75 €	15 minutes Consultant*
Suivi mensuel (tarification mensuelle)	14.00 €	Même tarif
Conseil juridique (30 minutes)	15.00 €	Même tarif

\* frais gestion inclus

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « FORFAIT CHOMAGE » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
 Le Maire,  
 M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 009/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**INDEMNISATION DU COMPTE  
EPARGNE TEMPS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines,

Le Compte Epargne Temps (CET) a été instauré dans la fonction publique territoriale par décret du 26 Août 2004.

Un décret du 20 Mai 2010 a apporté des modifications importantes à ce dispositif, notamment en ouvrant la possibilité de monétisation des jours épargnés.

En date du 12 juin 2013, le conseil municipal de Baccarat a délibéré afin donner la possibilité aux agents de placer des jours de congés non pris sur un compte épargne temps.

De même il a été acté dans cette délibération que l'indemnisation des jours épargnés est possible uniquement en cas de décès de l'agent.

Il est maintenant décidé d'ouvrir l'indemnisation du Compte Epargne Temps en cas de départ de la collectivité, et avec accord de l'autorité territoriale.

Une étude au cas par cas sera faite.

Le montant de l'indemnisation sera forfaitaire, et sera fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent.

Les montants sont établis conformément à la réglementation en vigueur (décret du 29 avril 2002, modifié par Arrêté du 28 novembre 2018 - art. 2) à savoir :

Catégorie A et assimilé : 135 € brut / jour

Catégorie B et assimilé : 90 € brut / jour

Catégorie C et assimilé : 75 € brut / jour

Vu l'avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir l'indemnisation du Compte Epargne Temps en cas de départ de la collectivité, avec accord de l'autorité territoriale.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 010/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 25

#### OBJET

**REGLEMENT INTERIEUR DE  
LA MAIRIE DE BACCARAT  
CONCERNANT LE  
PERSONNEL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 Janvier 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil vingt-deux, le 31 JANVIER, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni à la Salle des Fêtes de BACCARAT après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. THIRIET - M. MALHERBE – Mme MARCELLOT - M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M COLIN à M. GEX – Mme ROBERT à M. VERNOUX.

**Excusée** : Mme CAREL.

**Absent** : M. MALARDE.

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines :

Vu l'avis du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur de la Mairie de BACCARAT, concernant le personnel communal, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX